



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU VILLAGE – VAL ROGER DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2011

### PARTICIPANTS

Élus : Patrice BOULAY, Serge LOTERIE, Maurice BONNARD, Daniel AUGUSTE, Barthélémy AGONHOUMEY.

Habitants élus : Bertrand HULJACK, Colette BOULAY.

Habitants : Jean-Luc ABGRALL, Jean-Pierre ARDIN, Clarisse AUGÉARD, Christian BALOSSA, Jean-Pascal BAZI, Héléne BEJOT, Bernard BLAVETTE, Carmen BOURA, M. et Mme BURDERON, Jocelyne CAILLOT, Bruno CELIER, Jean-Louis CHEBAUX, Odette CHELIN, Jean-Luc CHIAMBRINO, Edmonde DEVIENNE, Monique DUSSAUT, Martine FERÉY, Gérard GERGAUD, Catherine HUBERT, Michel LEBOURG, Didier LENORMAND, Sandrine NERO, Christine OUM, Stéphane POUVESLE, Jean QUESNAY, José RAGUEB, Michèle SABOT, Marie-Thérèse TOLA, Gérard TOMAZ, Kader YILMAZ.

Personnel municipal : Pascal MORAND, Marie TROLLÉ, David ISSOUPOLÈVE.

Excusés : Cécile COQUEL, Catherine THIEL, Jean LECORGNE, Arlette MEUNIER.

**La réunion est ouverte par M. BOULAY à 20 h 55.** M. BOULAY note que l'affluence est moindre aujourd'hui du fait d'un concert à l'espace Marcel PAGNOL.

**En liminaire, M. AUGUSTE présente la boîte à idées**, outil permettant l'expression de chacun, expérimentée aujourd'hui dans le cadre du conseil de quartier. Il explique que celle-ci est née du constat que lors des conseils de quartier certains monopolisent la parole tandis que d'autres sont plus en retrait. Ainsi, la boîte à idées est une tribune de libre expression pour faire part d'idées diverses concernant la vie de quartier et/ou de suggestions constructives pour le Village ; elle ne constitue pas un espace pour exposer ses tracas quotidiens.

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

### **Point 1 : Remplacement d'un membre du COPIL (du fait du départ de M. BAYE) et présentation des membres du COPIL. (Rapporteur M. BOULAY)**

Une place est laissée vacante depuis le départ de M. BAYE : un appel à candidature a été lancé lors du dernier conseil de quartier du mois de mai 2011. M. Kaiser s'était porté candidat au printemps dernier, sa candidature devait être actée officiellement aujourd'hui il n'est pas revenu vers M. Boulay et n'est pas joignable par téléphone, ni par mail. M. Boulay prend la décision de procéder au remplacement dès à présent si une personne se déclare candidate.

M. TOMAZ présente spontanément sa candidature, l'ensemble des membres du conseil de quartier approuve celle-ci. Ainsi, M. Boulay intègre M. TOMAZ au sein du COPIL du conseil de quartier du Village – Val Roger.

Ensuite une brève présentation des membres du COPIL est faite, ainsi qu'une présentation sommaire des attributions de cette instance.

### **Point 2 : Retour sur la rentrée scolaire (Rapporteur M. BOULAY)**

Les travaux de l'école Louis Juvet ont pris du retard :

- les travaux redémarrent le 3 novembre 2011
- la livraison des travaux est prévue le 30 novembre 2012
- enfin, l'ouverture des classes est prévue en Janvier 2013

M. Boulay explique que les effectifs des classes des écoles primaires du quartier sont très chargés et qu'une classe peut potentiellement être ouverte à la Cerisaie. Néanmoins, cela n'est pas d'actualité aujourd'hui puisque les classes ne sont pas considérées comme étant surchargées.

**M. Ardin demande comment il est possible de gérer une classe bondée au quotidien ?**

M. Loterie explique que cette question dépasse le cadre du conseil de quartier, qu'il s'agit d'une question plus large à l'échelle nationale et revient plus précisément sur la situation des écoles du Village.

Théoriquement, une classe ne peut avoir plus de 25 élèves (seuil national) ; exceptionnellement, il peut y en avoir 26 ou 27 au maximum. C'est le cas des effectifs des écoles du Village. Cependant, le dépassement de seuil reste raisonnable et le dépassement n'est pas systématique.

**M. BAZI pose la question à savoir si la création d'un passage dans l'enceinte de l'école Saint-Didier est encore d'actualité.**

M. Bonnard explique que cet éventuel passage a été pensé dans le cadre d'un projet plus global d'aménagement de la Place Aristide Briand (place de l'église). Cependant, le projet est conditionné par l'acquisition par la Ville du foncier aux alentours de l'église. Une négociation est engagée avec le propriétaire du garage rue Gambetta pour acquérir son bien immobilier.

**M. ARDIN pose la question du financement de l'école et affirme que celle-ci a été financée par la Mairie et le conseil général.**

M. Bonnard rectifie et explique que la Mairie n'a pas engagé un seul euro dans le financement de l'école. La municipalité est seulement intervenue dans les échanges de terrain pour faciliter le projet. Le conseil général a quant à lui, compétence en matière de Collège (même pour un collège privée sous contrat) et c'est à ce titre que le département a financé le projet (réalisation du bâtiment).

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

Néanmoins, la Ville doit contribuer aux subventions de fonctionnement, votées chaque année au conseil municipal (cela étant une obligation légale).

### **Point 3 : Avancement du groupe de travail « Stationnement au Village » (Rapporteur M. HULJACK)**

M. HULJACK précise que les travaux de recensement du groupe Stationnement sont terminés et qu'à ce jour, le dossier de présentation, synthétisant l'ensemble des travaux, est en cours de finalisation. Ce dossier sera présenté prochainement aux services techniques municipaux afin qu'il y ait une prise de connaissance des travaux du groupe et des préconisations. Ensuite, un chiffrage des coûts pour réaliser les modifications au stationnement sur le quartier sera effectué par le CTM.

M. HULJACK présente le travail préliminaire qui a été effectué : il s'agit d'un travail de recensement de l'ensemble des places disponibles sur le Village (dans les parkings publics et sur la voie publique). Malgré le nombre de places existantes sur le quartier, néanmoins, des problèmes de stationnement sont régulièrement constatés.

Une présentation du dossier est ainsi faite pour que les habitants prennent connaissance de la manière dont les travaux ont été menés : les rues analysées, les préconisations formulées et les photos permettant d'illustrer le propos.

Le groupe de travail s'est scindé en deux sous-groupes afin d'arpenter les rues pour repérer les éventuels dysfonctionnements ainsi que les places potentiellement réalisables : 26 rues ont été analysées permettant de relever les dysfonctionnements, proposer le cas échéant des préconisations pour modifier le stationnement en l'état et l'améliorer.

Les services techniques municipaux doivent ensuite se saisir de ce dossier afin d'émettre un avis sur la faisabilité technique selon les contraintes règlementaires et budgétaires.

Mme CAILLOT, habitante de la résidence du Village, soulève la problématique du stationnement récurrent des habitants extérieurs à la résidence sur le parking privé ouvert sur l'extérieur.

M. CHIAMBRINO explique que la police municipale ne peut verbaliser des voitures se situant sur les espaces privés ; sauf convention préalable du syndicat de copropriété et de la police municipale sous certaines conditions règlementaires. Suite à ce problème récurrent, une des manières de solutionner cet acte d'incivilité serait de clôturer le parking pour éviter les intrusions. Le conseil syndical doit pour cela acter cette décision et engager un travail avec le syndicat de copropriété.

M. HULJACK demande pourquoi des parkings ne peuvent être créés au cœur du village alors que des terrains sont disponibles (derrière La Poste).

M. BOULAY explique que certains terrains sont la propriété d'un ministère (donc de l'Etat) et que celui-ci refuse de vendre. M. BOULAY rajoute que c'est une des raisons pour laquelle le groupe de travail a préconisé l'ajout de places de stationnement lorsque cela était possible.

M. AUGUSTE rajoute qu'au-delà des problématiques de foncier et de disponibilité, il y a surtout un problème de civisme : le stationnement est abusif en tout lieu du Village (exemple : aux abords du café, de la boulangerie, de l'école, de la pizzeria ; ce qui pose des problèmes de circulation pour les voitures et pour le bus).

M. ARDIN affirme que la Police n'intervient pas sur ces problématiques de stationnement et qu'à titre d'exemple, la rue Jules Ferry est systématiquement encombrée.

## **Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers**

M. CHÉBAUX affirme pour sa part que le problème réside davantage dans le civisme des individus. De plus, M. CHÉBAUX propose qu'il y ait un « dépose minute » aux abords de l'école Saint-Didier pour fluidifier la circulation et permettre aux parents de déposer leurs enfants.

### **Point 4 : Actualité du Village – Val Roger (Rapporteur M. BOULAY)**

**M. BOULAY revient sur un évènement marquant de l'été : l'expulsion des squatteurs de la Cerisaie** (ce qui a entraîné l'implantation de tentes devant la mairie pendant plusieurs semaines pour faire valoir leurs revendications).

M. BOULAY rappelle que ces derniers ont été mis en demeure depuis 2008 de quitter leur logement ; la mairie leur avait proposé des solutions alternatives d'hébergement (en dehors de Villiers-le-bel). Le principe étant de ne pas reloger sur le territoire des individus qui ne sont pas dans la procédure classique, tandis que plus de 1200 demandes de logement sont en attente. La Ville a sollicité le conseil général pour proposer des solutions à ces personnes et leur a proposé (et financé) 15 jours d'hôtel.

La municipalité procède aujourd'hui au rachat de tous les appartements du bâtiment C de la Cerisaie afin de pouvoir mener un projet de rénovation urbaine notamment pour améliorer le cadre de vie des habitants du quartier.

**M. BOULAY indique que les travaux de la Place Aristide Briand cet été**, ne sont que provisoires et que la Place fera l'objet d'une requalification en 2012.

**M. BOULAY indique que la déviation de la RD370 est aujourd'hui ouverte** et que celle-ci permet de faciliter la circulation. M. Bonnard ajoute que cela fait suite à une demande datant de plus de 30 ans et précise que la demande initiale étant de procéder à la déviation complète de la RD 370, il considère qu'à l'heure actuelle, seulement la moitié de la demande initiale est satisfaite.

M. POUVESLE note qu'il manque une piste cyclable entre les deux ronds-points, sur la partie la plus dangereuse pour un cycliste.

M. BONNARD propose à M. POUVESLE d'écrire une lettre au Maire afin de l'interpeller à ce propos.

**M. AUGUSTE annonce la suspension de la brocante du Village**, portée par l'association des commerçants du Village. Il revient sur les raisons de cette suspension pour l'année 2011 :

- problème de fonctionnement interne à l'association (association en veille)
- problème de mobilisation des membres de l'association pour porter le projet
- le déficit d'investissement de l'association par rapport à celui de la Ville (en termes de moyens humains)

Il indique que le bureau de l'association a été récemment renouvelé et que les nouveaux membres sont volontaires pour relancer les activités de l'association. Le bureau est composé de :

M. Thierry CLOUET (boulangerie en face de l'église), président ; Mme Maryline TRÉVISAN (coiff'Hair), secrétaire ; M. Bertrand HULJACK (Café de l'avenir), trésorier.

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

M. BAZI demande en quoi la Ville participe-t-elle à la Brocante.

M. BOULAY indique que la municipalité met à disposition des agents qu'il faut rémunérer (environ une vingtaine) et du matériel (tables, chaises), elle octroie par ailleurs une subvention de 4000€ (location de la sono) pour ce projet et procède au nettoyage à la fin de l'évènement.

**M. HULJACK fait part de la réelle volonté des membres du bureau de relancer les activités de l'association et ainsi contribuer au dynamisme du quartier** (parole prise au nom de l'association des commerçants du Village). M. HULJACK annonce par ailleurs une surprise pour la fin de l'année 2011 si les conditions sont réunies et la reprise de la brocante dès 2012.

M. BONNARD rappelle que la brocante du Village est une brocante de quartier et que la Ville, quant à elle, porte le troc et puce qui a lieu à l'espace Marcel Pagnol, qui rayonne sur l'ensemble de la Ville. M. BONNARD ajoute que ce lieu paraît le plus approprié pour ce type d'évènement sachant qu'il est relativement central. La question de la constitution d'une association de commerçants aux Carreaux pour redynamiser ce quartier vers la Gare, est posée.

M. AUGUSTE rappelle qu'une association de commerçants de la Gare a déposé le bilan suite à de réelles difficultés financières et qu'aujourd'hui un travail est amorcé pour relancer une animation autour de la Gare, non seulement avec les commerçants de Villiers-le-bel mais aussi ceux d'Arnouville.

### Point 5 : Tableau de suivi des demandes

M. BOULAY rappelle que le tableau est un outil initialement utilisé au Village et qu'il a ensuite fait l'objet d'une harmonisation pour être utilisable sur chaque quartier.

**Une demande a été faite pour obtenir l'installation d'une poubelle à l'angle des rues Demolliens et Pasteur.** Celle-ci a été satisfaite récemment.

Suite à de nombreuses discussions sur le nouveau mode de collecte des encombrants (prise de RDV pour l'enlèvement) qui ont permis de relever beaucoup de dysfonctionnements, **un retour à l'ancien mode de collecte est prévu dès le mois de janvier 2012.** Cependant, le jour (une fois par mois) reste à déterminer : il ne sera plus question de retenir le lundi, mais plutôt un jour en milieu de semaine pour éviter que les encombrants demeurent sur la voie publique le week-end (lorsque les habitants sortent les encombrants par anticipation).

Mme OUM signale que le ramassage des débris par Val de France n'est pas effectué correctement et que ruelle des pâtisseries par exemple certaines poubelles ne sont pas ramassées.

M. BOULAY informera l'élu de Val de France en charge de cette thématique afin qu'il se saisisse du dysfonctionnement.

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

Mme SABOT indique qu'une voiture est toujours stationnée ruelle Dordet et que cela gêne le passage des cyclistes et des piétons.

M. BOULAY a pris connaissance de ce problème récurrent, en a informé la police municipale qui a verbalisé à plusieurs reprises le véhicule en question. Cependant le problème n'a pas été entièrement résolu : l'individu ne change pas ses habitudes pour autant. Il préconise la mise en fourrière systématique de ce véhicule.

**M. BOULAY annonce la fermeture temporaire de la ruelle du Colombier** pour éviter le squat de la maison Müller (se situant rue Jules Ferry).

M. MOREAU demande si la Ville pose des contraintes aux personnes qui louent un bien à la collectivité. M. MOREAU fait référence à des parcelles appartenant à la Ville qui sont utilisées par des particuliers.

M. BONNARD indique que ces terrains ne sont en aucun cas en location. Il s'agit d'un droit confié à titre précaire et révocable unilatéralement par la Ville : si un mauvais usage est constaté, le bien peut être récupéré par la municipalité. Autrement dit, la Ville a un droit de regard permanent sur les terrains mis à disposition : il s'agit d'un contrat moral.

Un terrain en friche est indiqué comme étant un lieu de dépôt. M. BONNARD se déplacera pour constater s'il s'agit d'un terrain appartenant à la Ville.

M. QUESNEY prend la parole pour lire un courrier de M. VAUTIER qui n'a pu se déplacer étant souffrant. Le courrier est composé à la fois de remarques et de plusieurs questions ; un courrier de réponse sera prochainement envoyé à M. VAUTIER :

1. La Ville a-t-elle contracté des emprunts toxiques ? Chez Dexia ?
2. Le facteur du Village a été aperçu à plusieurs reprises sur son scooter, sans casque, avec des écouteurs, roulant sur le trottoir en sens inverse : cela ne renvoie pas une bonne image pour les jeunes.
3. Certains commerçants ont une devanture inesthétique, qu'est-il possible de faire ?
4. Où en est-on avec les « assoiffés » du proxy market ?
5. Où en est-on de la problématique des encombrants ?
6. Un radar a fait l'objet d'un abaissement de la vitesse maximale autorisée, un grand nombre d'automobilistes ont été verbalisés.

Concernant les emprunts toxiques, sur l'ensemble des emprunts de la commune, seulement 4% sont considérés comme tels. Il n'y a ainsi qu'un seul crédit identifié comme tel et pour celui-ci, la Ville a obtenu un report du remboursement de 2 ans : il n'y a donc pas d'incidence sur les finances de la Ville.

Concernant les devantures des commerces, la Ville peut contraindre par arrêté, le ravalement des devantures. Cependant, cela doit s'effectuer par rue.

Par ailleurs, concernant plus précisément la boutique située au 5, rue de la République, la Ville a mis en demeure le commerçant. Si rien n'est fait, la Mairie sollicitera l'Architecte des Bâtiments de France pour contraindre le commerce à effectuer les réparations nécessaires.

M. AUGUSTE ajoute qu'un travail avec Val de France a été initié à ce sujet. Un appel d'offre a été lancé afin de démarrer une étude sur la signalétique (pour une esthétique homogène) ; le prestataire est aujourd'hui choisi et amorcera sous peu un travail avec les commerçants.

## Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers

Il est rappelé que les individus ayant déversé de l'huile souillée aux abords du cimetière ont été interpellés et la procédure de jugement est en cours.

M. BAZI demande ce qu'il adviendra de la maison en ruine contiguë au parc d'Astanière.

M. BONNARD indique que cette maison sera détruite et qu'un bâtiment d'un même volume sera construit en lieu et place de cette maison, ainsi qu'un parking supplémentaire. Cela s'inscrit dans un projet en cours (suivi de près par l'Architecte des Bâtiments de France, puisque le projet se situe dans le périmètre de sauvegarde). Le permis est aujourd'hui déposé, néanmoins des fouilles archéologiques doivent obligatoirement se tenir. Cependant l'INRA n'a pas les moyens financiers pour lancer les fouilles en 2011 ; les recherches archéologiques débuteront donc en 2012.

M. ARDIN indique que **les cyclistes ne peuvent circuler que difficilement au Village.**

M. Bonnard rappelle que le Village n'était pas prévu pour la circulation automobile ; c'est en ce sens que bon nombre de difficultés s'accumulent (cohabitation automobilistes-cyclistes ; stationnement, etc.). La solution de l'architecte Lemaesquier (dont la philosophie était de « tout raser et reconstruire ») dans les années 1960 – début 1970, n'est pas envisagée à Villiers-le-bel.

M. RAGUEB demande **pourquoi la Halle aux chaussures et la Halle aux vêtements déménagent.**

M. AUGUSTE indique que ces deux magasins se retrouveront au sein du centre commercial d'Auchan, le long de la départemental à Sarcelles. De plus, les locaux vont rester vacants un temps car il n'y a pas de projet déclaré pour le moment. Val de France (qui a la compétence développement économique) s'intéresse de près à cette question, même si la décision ne relève pas de la communauté d'agglomération en définitive (domaine privé).

M. ARDIN revient sur l'expulsion des squatteurs turcs à proximité des parcelles allouées aux jardins familiaux. Il se demande également pourquoi certaines parcelles des jardins familiaux ont été rasées.

M. BONNARD rappelle qu'il s'agit de parcelles que la Ville a racheté à un propriétaire privé sans mention d'occupation du terrain. De plus, l'association des jardins familiaux n'a pas déclaré officiellement sa présence sur ces parcelles. La ville est intervenue dans son droit (n'ayant pas d'éléments écrits concernant la mention de servitude) et le prestataire n'avait pas quant à lui de périmètre d'intervention précis.

### Point 6 : Questions Diverses

**Un débat est engagé sur la réalisation future d'une mosquée.**

M. BOULAY indique que le projet n'est pas encore finalisé et qu'il reste encore plusieurs étapes pour que la mosquée puisse voir le jour. M. BOULAY rappelle que c'est un projet associatif qui serait réalisé avec des fonds privés. Le projet présenté par l'association des franco-musulmans lors du forum des associations le 10 septembre dernier, n'est qu'une première ébauche, il n'a pas encore fait l'objet d'une demande de permis de construire. Concernant la localisation de la mosquée, celle-ci pourrait se situer à l'emplacement de l'ancien orphelinat.

## **Direction de la Rénovation Urbaine – Habitat – Vie des quartiers**

Les élus ont pour l'instant seulement acté ce principe de permettre la construction d'une mosquée afin que le culte musulman puisse comme d'autres cultes s'exercer normalement sur le territoire de la commune.

M. HULJACK demande si l'association a déjà acheté le terrain et si un parking est prévu pour cet équipement.

M. BONNARD rappelle que la majorité municipale a validé le principe de construction d'une mosquée. Il indique que le secteur dont il est question n'est pas le secteur du Mont Griffard mais celui des Malassis. De plus, l'association porteuse s'est pour le moment positionnée pour l'achat du terrain et la construction d'une mosquée. Néanmoins, le terrain appartient encore aujourd'hui pour partie à la Ville et pour l'autre partie à Val de France.

M. Bonnard rappelle que, comme pour tout équipement public, la construction d'un parking attenant est obligatoire. Il conviendra d'être vigilant sur la question du stationnement, donc de la création d'un parking pour les habitants du Village.

M. AUGUSTE rappelle que le principe de la construction d'une mosquée a été acté et que les prochaines étapes concernant la mosquée suivront les voies administratives classiques.